

DOMAINE 2 : COMMUNICATION ET COLLABORATION

Compétence 2.1 Interagir

De quoi s'agit-il ? (Décret n°2019-919 du 30 août 2019)

Interagir avec des individus et des petits groupes pour échanger dans divers contextes liés à la vie privée ou à une activité professionnelle, de façon ponctuelle et récurrente (avec une messagerie électronique, une messagerie instantanée, un système de visio-conférence...).

Référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

- Apprendre à utiliser avec discernement les outils numériques de communication et d'information en respectant les règles sociales de leur usage (Domaine 2 – Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information)

Thématiques et mots-clés associés (Pix)

Protocoles pour l'interaction ; modalités d'interaction et rôles ; applications et services pour l'interaction ; vie privée et confidentialité ; identité numérique et signaux ; vie connectée ; codes de communication et netiquette.

Niveaux de maîtrise des compétences numériques et repères pour enseigner

Niveau 1

- Comprendre que des contenus sur Internet peuvent être inappropriés et savoir réagir

Niveau 2

- Utiliser un outil ou un service numérique pour communiquer
- Connaître et utiliser les règles de civilité lors des interactions en ligne

Niveau 3

- Utiliser différents outils ou services de communication numérique
- Adapter ses pratiques de communication en tenant compte de l'espace de publication considéré
- Respecter les principales règles de civilité et le droit des personnes lors des interactions en ligne

Niveau 4

- Sélectionner les outils ou services de communication numérique adaptés au contexte et à la situation de communication
- Adapter son expression publique en ligne en fonction de ses interlocuteurs
- Filtrer et éviter les contenus inappropriés

Niveau 5

- Mettre en œuvre différentes stratégies et attitudes en fonction du contexte d'usage et des interlocuteurs
- Modérer les interactions en ligne pour garantir le respect des règles de civilité et le droit des personnes.